

l'OACI. L'Assemblée a aussi reconsidéré les rapports entre l'OACI et la Conférence européenne de l'aviation civile et agréé la proposition du Conseil selon laquelle la Conférence, bien qu'indépendante, pourrait, contre remboursement des frais, faire usage du secrétariat de l'OACI. L'Assemblée a fini par s'entendre sur le règlement des arriérés de la Bolivie, du Pérou et de la Tchécoslovaquie et elle a rendu le droit de vote à ces trois pays.

L'Assemblée a pris note du rapport présenté par le Conseil sur les privilèges et les immunités accordés par le Canada à l'OACI; elle a adopté unanimement une résolution de remerciements à l'adresse du Gouvernement canadien et de la province de Québec pour les arrangements relatifs à l'implantation du siège de l'OACI à Montréal. L'Assemblée s'est aussi occupée de certaines questions qu'elle étudie depuis quelques années, notamment du calendrier des sessions du Conseil et de ses comités. Elle a donné son approbation au rapport du Conseil sur l'organisation et les méthodes de travail du Secrétariat. La proposition de fusionner les fonctions de président du Conseil et de secrétaire général, présentée par le Royaume-Uni,¹ a été retirée après discussion.

Un long débat a porté sur le rôle de l'OACI à l'égard du programme élargi d'assistance technique des Nations Unies; on a proposé la création d'un fonds distinct d'assistance technique qui permettrait à l'OACI d'augmenter l'ampleur de son activité en ce domaine. Par suite de la forte opposition de certains membres, cette proposition n'a pas été adoptée.

Durant la période à l'étude, un grand nombre de conférences et de réunions se sont tenues sous les auspices de l'OACI; nous ne mentionnerons que les plus importantes. Une conférence du financement collectif,² à laquelle le Canada a pris part, s'est réunie à Genève du 6 au 24 septembre, dans l'intention, entre autres choses, de mettre au point les arrangements convenus avec le Danemark et l'Islande pour le financement collectif des services aériens du Groënland, de l'Islande et des îles Féroé; de nouveaux accords ont été signés, puis acceptés par le Canada le 18 janvier 1957. Le 15 octobre le Conseil a approuvé l'adhésion du Comité spécial d'application, institué par l'Assemblée de Caracas, et a défini ses attributions; le Comité, qui comprend six personnes, est dirigé par M. Edward Warner, président du Conseil. Il a déjà commencé à passer en revue les plans régionaux, en conférant avec les États contractants dans le dessein de réaliser l'application maximum de l'article 28 de la convention. Le problème posé par la densité accrue de la circulation aérienne, qu'accentuera l'avènement des avions rapides turbo-réactés, a été examiné par le comité de l'espace vertical, organe de la Commission de la navigation aérienne, et à Paris, en février, par une réunion spéciale de la navigation aérienne nord-atlantique. La Commission de la navigation aérienne a créé un Comité spécial chargé de prévoir pour 1961 les besoins en installations au sol et en aides à la navigation aérienne. La treizième réunion régionale de la navigation

¹ Voir *Le Canada et les Nations Unies 1954-1955*, pp. 77-79.

² *Ibid.*